

VILLE DE RIORGES

N° 2_3

OBJET :

FINANCES

ACQUISITION DE 40 LOGEMENTS A LA SOCIETE IN'LI

EMPRUNTS CONTRACTES PAR OPHEOR AUPRES DU CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE LOIRE

OCTROI DE LA GARANTIE PARTIELLE DE LA COMMUNE

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 20 SEPTEMBRE - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 21 septembre 2018.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 26 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Pierre BARNET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Florence COLOMB, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Stéphane JEVAUDAN, *adjoint* ; Bernard JAYOL, Nicole AZY, Michelle BOUCHET, Blandine LATHUILIERE, Chantal LACOUR, Guy CONSTANT, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses : /

Secrétaire élu pour la durée de la session : Pascale THORAL

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Stéphane JEVAUDAN Bernard JAYOL Nicole AZY Michelle BOUCHET Blandine LATHUILIERE Chantal LACOUR	Roland DEVIS Jean-Luc CHERVIN Elodie PINSARD-BARROCAL Jacky BARRAUD Véronique MOUILLER Martine SCHMÜCK

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20180920-2_3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2018

Affichage : 21/09/2018

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

FINANCES

**ACQUISITION DE 40 LOGEMENTS A LA SOCIETE IN'LI
EMPRUNTS CONTRACTES PAR OPHEOR
AUPRES DU CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE LOIRE
OCTROI DE LA GARANTIE PARTIELLE DE LA COMMUNE**

Jacky BARRAUD, adjoint, délégué aux logements, aux jardins familiaux et à la médiation, expose à l'assemblée :

"OPHEOR a acquis sur la commune de Riorges, 40 logements à IN'LI (société qui a absorbé ACLPME) :

- 8 logements allée des Hauts de Riorges ;
- 8 logements allée du Marcllet ;
- 24 logements rue Jules Faron.

Pour le financement de ces logements, OPHEOR est amené à contracter trois emprunts auprès du Crédit Agricole Loire Haute Loire, pour un montant global de 2 417 000,00 €, dont les caractéristiques sont les suivantes :

	Logements allée des Hauts de Riorges	Logements allée du Marcllet	Logements rue Jules Faron
Montant du prêt	631 000 €	636 000 €	1 150 000 €
Durée phase d'amortissement	25 ans	25 ans	25 ans
Périodicité des échéances	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle
Taux d'intérêt	1,86 % fixe	1,86 % fixe	1,86 % fixe
Garantie sollicitée	315 500 €	318 000 €	575 000 €

OPHEOR sollicite la garantie partielle de ces emprunts par la commune à hauteur de 50 % de leur montant, soit au total 1 208 500,00 €."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. accorde la garantie partielle de ces trois emprunts aux conditions indiquées ci-dessus ;
2. autorise le Maire à signer l'acte de caution solidaire qui sera établi.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 21 septembre 2018

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN

